

Compte-rendus des événements de la Maison



**Dialogue en affaires publiques :
COP30 - Belém, un moment de vérité pour le
régime climatique international ?**

Dialogue en affaires publiques : COP30 - Belém, un moment de vérité pour le régime climatique international ?

Cette conférence a pris place le **27 octobre 2025** de 11h30 à 13h à l'Université de Montréal. Elle fut organisée dans le cadre de la nouvelle série Dialogues en affaires publiques, portée par la Maison des affaires publiques et internationales.

Objectifs :

Cette rencontre avait pour ambition d'analyser les enjeux majeurs entourant la COP30, qui se tiendra à Belém, dans un contexte mondial de recul du multilatéralisme et de crise de confiance dans la gouvernance climatique internationale. Les objectifs principaux étaient :

- Évaluer la capacité du régime climatique à maintenir la coopération internationale face aux tensions géopolitiques et économiques actuelles.
- Discuter de la pertinence et des limites de l'Accord de Paris, dix ans après son adoption.
- Identifier les leviers de mise en œuvre effective des engagements climatiques.
- Réfléchir au rôle des acteurs non étatiques et du Canada dans la revitalisation du multilatéralisme environnemental.

Animation : **Hugo Séguin**, professeur invité à l'Université de Montréal, chercheur au CÉRIUM et stratège chez COPTICOM, Stratégies et relations publiques

Panélistes : **Géraud de Lassus Saint-Geniès**, professeur de droit à l'Université Laval, spécialiste du droit des changements climatiques et de l'application de l'article 6 de l'Accord de Paris.

Laurence Ahoussou, Directrice des politiques et négociations, Environnement et Changement climatique Canada.

Marjolaine Lamontagne, Doctorante en science politique à l'Université McGill, boursière Trudeau, spécialiste de la gouvernance multiniveau et du rôle des parties prenantes locales.

Thèmes abordés :

- Les enjeux spécifiques de la COP30 : de la structure à l'ambition des engagements.
- L'adéquation de l'Accord de Paris face à la réalité des contributions nationales et à la crise de confiance.
- Les tensions du multilatéralisme : fractures Nord-Sud, faiblesse de l'ambition, financement climatique et désengagement politique.
- L'évolution de la gouvernance : passer de la négociation à la mise en œuvre.

- Le rôle des acteurs non étatiques (villes, ONG, peuples autochtones, société civile) dans la dynamique climatique.
- L'impact et les limites des marchés carbone (Article 6).
- Le rôle du Canada dans le maintien du dialogue multilatéral.
- L'avis consultatif de la Cour internationale de justice (2025) et ses implications pour le droit climatique.

Opinions et messages:

- Optimisme pragmatique (Laurence Ahoussou) : L'Accord de Paris demeure l'outil le plus inclusif et adaptable existant. Il doit être renforcé, non remplacé.
- Réalisme critique (Marjolaine Lamontagne) : Malgré un cadre solide, les États n'atteignent pas leurs objectifs ; l'écart entre ambition et action persiste.
- Perspective juridique (Géraud de Lassus Saint-Geniès) : L'article 6 représente un instrument puissant pour la coopération internationale, mais son efficacité repose sur la rigueur et la crédibilité des crédits carbone.
- Approche lucide et militante (Hugo Séguin) : Le régime climatique mondial ne fonctionne plus comme il le devrait et le momentum de Paris s'est essoufflé. Les prochaines années seront très difficiles et les acteurs de changement doivent questionner leurs stratégies et redoubler d'effort.

Points saillants à retenir :

1. La COP30 s'annonce comme un moment de vérité pour l'Accord de Paris : le défi n'est plus la création d'un cadre, mais son application effective.
2. Le multilatéralisme est fragilisé, marqué par des désengagements financiers et politiques, et des tensions croissantes entre pays du Nord et du Sud.
3. Les acteurs infranationaux et la société civile deviennent des vecteurs essentiels d'innovation et de légitimité démocratique.
4. La finance climatique reste un point de blocage majeur : le nouvel objectif collectif quantifié est très inférieur aux besoins estimés.
5. L'avis de la CIJ (2025), bien que non contraignant, redonne une dimension normative au débat international.
6. Le régime climatique doit désormais privilégier la coopération, la transparence et la mise en œuvre, plutôt que de rouvrir sans cesse de nouveaux chantiers de négociation.

Perspectives :

Les panélistes ont conclu sur une vision lucide mais constructive : le régime climatique international ressemble à un navire lent mais robuste, disposant des bons outils (Accord de Paris, marchés carbone, cadres de suivi), mais dont la progression dépend de la volonté collective de son équipage. L'avenir repose sur :

- Une réaffirmation du multilatéralisme et de la solidarité climatique.
- Une intégration des acteurs non étatiques dans la gouvernance mondiale.
- Une coordination accrue entre les niveaux de décision pour accélérer la mise en œuvre.
- Et la reconnaissance que la fenêtre temporelle pour atteindre la cible de 1,5 °C se rétrécit dangereusement.

Écrit par Khadija Oubedda, étudiante
à la maîtrise en affaires publiques et
internationales

Révision par [Johannes Müller Gomez,](#)
[postdoctorant](#), Maison des affaires
publiques et internationales

